



SALAIRES : l'action à l'ordre du jour



Vélizy, le 15 décembre 2008

L'action revendicative de septembre dernier, qui a rassemblé plus de 4 000 salarié(e)s sur les sites Thales, a permis d'obtenir des rencontres au niveau du Groupe dès novembre ainsi que l'engagement que les NAO dans les sociétés finissent au plus tard en janvier (au lieu de mars actuellement).

Ces résultats, bien sûr extrêmement faibles, sont malgré tout à mettre à l'actif de l'unité syndicale affichée auprès des salariés et également face à la Direction.

Mais, le plus important est à venir, car c'est le résultat de ces négociations qui importe à chacune et chacun d'entre nous.

Les rencontres Groupe des 20 novembre et 15 décembre 2008

Compte rendu de la réunion du 20 novembre

La Direction Groupe refuse de revenir sur les mesures 2008 comme les organisations syndicales le revendiquent, elle dit juste qu'elle tiendra compte de l'inflation supplémentaire de cette année dans les mesures 2009 !?...

Le Groupe s'est engagé sur quelques principes :

- Egalité Femmes / Hommes

La délégation CGT a proposé de faire le bilan des 3 années passées en matière d'égalité F/H et du 0,1% versé pour cela et en partant de là, d'octroyer les sommes nécessaires pour régler ce problème dès 2009.

La Direction nous a dit être d'accord avec ce principe pour ensuite passer au problème de l'évolution de carrière (le 0,1% aurait permis à 3 600 femmes dans Thales d'être remise à niveau au niveau salarial dans ce cadre).

- Mesure Générale sur les salaires de base

Le Groupe se réengage à ce que tous les mensuels aient une mesure générale (ce n'était plus le cas pour les niveaux V jusqu'en 2007).

- Minimum d'augmentation salariale

Le Groupe annonce 2% de mesure minimum pour tous salariés conformes aux objectifs, ce qui ferait 96% du personnel.

- Transport

En réponse à une de nos revendications et surtout à un besoin qui devient de plus en plus criant, la Direction Générale reconnaît le problème et dit que c'est à traiter de façon décentralisée, par établissement et bassin d'emplois et qu'elle impulsera pour cela.

Il faut donc reprendre cet engagement et demander partout que ce sujet soit négocié sans attendre.

- Mesures en direction des jeunes et des seniors

La Direction dit vouloir mettre en place des mesures particulières pour ces deux catégories du personnel.

- Seuils d'embauche et évolution de carrière

A notre demande, la Direction a réaffirmé sa position de faire respecter partout les engagements en matière de seuil d'embauche.

Exemple pour les Bac+2 : Coefficient IV2 (255) et évolution de carrière avec passage V1 (305) dans les 18 mois.

C'est encore loin d'être le cas dans les établissements !

En résumé

Comme vous le voyez, ces propositions ne sont pas au niveau des revendications affichées par les organisations syndicales, des souhaits, des besoins des salarié(e)s et de leur famille.

Les revendications CGT Thales

Les revendications, que nous vous soumettons, ont été définies par les syndiqué(e)s CGT du Groupe, en partant des besoins exprimés par les salariés ainsi que de la perte du pouvoir d'achat subie ces dernières années.

Elles ont également trois problématiques :

- La justice et l'égalité de traitement
- La revalorisation des minima et des bas salaires
- Remettre de la cohérence entre salaires et coefficients

- **Salaires de base minimum à Thales de 2 000 €**
- **La perte de pouvoir d'achat, et son maintien en 2009, est estimée à 10% ce qui correspond, par rapport au plafond de la Sécurité Sociale, à 277 € en augmentation générale pour tous.**
- **Intégration définitive de la part variable (moyennée sur les 3 dernières années) dans le salaire de base.**
- **Règlement, dès 2009, de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, puis négociation d'un avenant à l'accord Groupe permettant le règlement de l'évolution de carrière des femmes.**
- **Négociation d'accords prenant en charge le transport des salarié(e)s (primes, navettes, cars, ...).**

Ces revendications vous sont soumises – les résultats du Groupe le prouvent – elles seront présentées au Groupe le 15 décembre mais, quoi qu'elles deviennent, elles resteront lettre morte si elles ne sont pas portées par l'action des salarié(e)s partout dans les établissements.

La CGT, dès le 21 novembre, a sollicité les autres organisations syndicales, pour définir ensemble une démarche revendicative commune.

Il faut que cette volonté se concrétise également dans tous les établissements, en partant des revendications définies avec les salarié(e)s eux-mêmes.

L'action, à l'ordre du jour

Le 15 décembre, doit nous servir à montrer à la Direction du Groupe, mais également des sociétés Thales, notre volonté partagée de mesures salariales fortes et respectueuses de l'investissement demandé à chacune et chacun.

L'argent investi dans les salaires, les conditions de travail, de transport, etc, ... est utile, contrairement à celui distribué en dividendes ou placé en bourse.

Alors, faisons d'une pierre deux coups, battons-nous pour répondre à nos besoins immédiats et empêchons que la société sombre dans la récession.

Au niveau national, Communiqué commun des Confédérations CFTD / CFE-CGC / CFTC / CGT / FO / FSU / SOLIDAIRES / UNSA, le lundi 24 novembre 2008.

Comme elles en avaient convenu, les organisations syndicales se sont retrouvées le lundi 24 novembre 2008.

Elles constatent une accentuation des problèmes liés au pouvoir d'achat et à l'emploi. Ceci confirme que les salariés, les retraités, les demandeurs d'emploi sont les premiers à payer une crise dont ils ne sont pas responsables. Dans de nombreuses entreprises, les salariés sont contraints d'utiliser leurs jours RTT pour faire face aux baisses d'activité, d'autres subissent du chômage technique, les plans sociaux se multiplient, des intérimaires et des salariés en CDD se retrouvent au chômage. Le gouvernement poursuit sa politique de suppressions d'emplois dans les fonctions publiques mettant en péril la qualité des services rendus. Cette situation conduit à de nombreuses réactions et mobilisations.

Rappelant leurs responsabilités aux employeurs et à l'Etat, les organisations syndicales retiennent le principe d'une mobilisation massive des salariés au début de l'année 2009 pour faire aboutir leurs revendications sur l'emploi, le pouvoir d'achat, les garanties collectives, les protections sociales, les conditions d'une relance économique... Afin d'en préciser le contenu et d'en arrêter les modalités de la mobilisation, elles se réuniront à nouveau le 15 décembre 2008 et le 5 janvier 2009.